

## Santé menstruelle : ensemble, changeons les règles !

La santé menstruelle est un sujet tabou, invisibilisé, venant compliquer d'autant sa prise en charge.

Les pathologies gynécologiques et les règles peuvent être utilisées pour stigmatiser les femmes et sont trop souvent encore banalisées et minimisées, y compris par une partie du corps médical. Alors que les règles surviennent en moyenne 5 jours tous les mois, cela est tu et ne doit surtout pas être vu. Et ne doit donc pas venir entacher la sphère professionnelle. Cela est d'autant plus important dans notre collectivité, très majoritairement féminisée.

Les jours de carence (une journée pour les fonctionnaires, trois pour les contractuel-le-s) viennent grandement accroître les difficultés à concilier la vie professionnelle avec les troubles gynécologiques auxquelles les agentes peuvent être confrontées. Par ailleurs, la CGT souligne que depuis l'instauration du jour de carence dans la fonction publique, le nombre d'arrêts maladie n'a pas baissé, venant ainsi mettre fin au fantasme des « arrêts de complaisance ».

Lorsque les règles rendent malade, il est anormal d'avoir à choisir entre perdre du pouvoir d'achat en s'arrêtant de travailler ou devoir venir travailler quand même ; sans parler des difficultés actuelles à être reçue par un-e professionnel-le de santé.

Pour que les femmes ne se retrouvent plus dans cette situation, la CGT revendique au niveau national :

- une amélioration de la prise en charge médicale,
- la fin des jours de carences existants en cas d'arrêt de travail,
- la mise en place de la gratuité des protections périodiques sur les lieux de travail et de vie et la facilitation de leur distribution.

C'est pourquoi la CGT a écrit au Président Troussel en mars dernier afin de provoquer un échange sur la mise en place de mesures en faveur de la santé menstruelle.

Lors du comité social territorial du 2 juin prochain et de la formation spécialisée du 9 juin, sera présentée « une expérimentation visant à une meilleure prise en compte de la santé menstruelle et reproductive ». La CGT se félicite que la collectivité se soit saisie de cette question.

La CGT porte avec force les revendications suivantes, déjà développées auprès de l'employeur :

- la possibilité pour les agentes de consulter, *a minima* chaque année, un professionnel de santé durant leurs heures de service (médecin de prévention, gynécologue, sage-femme),
- la mise à disposition de protections périodiques dans l'ensemble des bâtiments départementaux afin de lutter contre la précarité menstruelle,
- une formation / information spécifique à destination de l'ensemble des agent-e-s sur la santé menstruelle et l'intégration de ce sujet dans le dispositif de formation managériale,
- la possibilité de jours d'absences autorisées préservant le secret médical pour douleurs ou suivi médical en lien avec *les dysménorrhées, ménorragies, adénomyose ou endométriose*,
- la possibilité de jours d'absences autorisées préservant le secret médical en lien avec la *santé sexuelle et reproductive (interruption volontaire / médicale / spontanée de grossesse) pour l'agente et son·sa partenaire*.

Ensemble, changeons les règles !